



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

associations de consommateurs

Question écrite n° 54460

Texte de la question

M. Léonce Deprez attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'insuffisance des moyens financiers qui sont alloués aux associations de consommateurs par l'Etat à savoir 50 millions de francs par an. Point n'est besoin d'insister sur le rôle essentiel des associations de consommateurs dans notre économie. Elles jouent le rôle de contre-pouvoir face à une publicité commerciale de plus en plus présente, contribuent à mettre à jour les dysfonctionnements du marché, à identifier les pratiques abusives et à y mettre un terme. Il lui demande pour quelles raisons l'Etat a diminué son engagement financier à l'égard du mouvement consommateur par rapport aux années 1990.

Texte de la réponse

Le niveau de crédits destiné à soutenir le mouvement consommateur, dans toutes ses composantes, traduit depuis quatre ans la consolidation des moyens budgétaires qui lui sont accordés. En effet, depuis 1998 où une dotation supplémentaire de 10 MF figurant dans la loi de finances rectificative de la fin de l'année a permis de rétablir les crédits à près de 48 600 000 F, les crédits globaux d'aide au mouvement consommateur ont été votés chaque année par le Parlement à hauteur de 50 000 000 F. La dotation complémentaire accordée en 1998 marquait le souci du Gouvernement de voir le mouvement consommateur bénéficier d'une dotation majorée par rapport aux restrictions drastiques qu'il avait subies l'année précédente. Le soutien à la vie associative passe également par un meilleur service fourni par les structures techniques de consommation. C'est dans ce but qu'une réforme de l'Institut national de la consommation a été entreprise et sera concrétisée prochainement par l'entrée en vigueur d'un nouveau décret relatif aux missions et au fonctionnement de cet institut. Notamment, les centres techniques régionaux de la consommation sont appelés à constituer un réseau avec l'INC permettant de parfaire les prestations dont bénéficient les associations locales, qu'il s'agisse de l'information juridique, scientifique ou de la formation.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54460

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2000, page 6675

Réponse publiée le : 12 mars 2001, page 1536